SÉANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le **vingt-six SEPTEMBRE**, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VIOLET Michel**, Maire.

Présents : **MM. AUBIER Richard - BRANJARD Florian - CAILLÈRE Alain - D'OUINCE Olivier - LEMELIN Rémi - LÉONARD Gilles et Mesdames BAILLARGEAT Raymonde - CHASSAT Gaëlle et RAOUI Christelle.**
Absente: **Mme GAULTIER Laura.**
Secrétaire de séance : Mme CHASSAT Gaëlle.
Date de convocation : 19.09.2019
PRÉSENTS: 10
VOTANTS : 10

Objet : **Implantation d'une baie FREE sur la Place Saint Léger, bourg de MAUVIÈRES.**

Dans le cadre de son dégroupage, FREE, opérateur de réseau et de services de communication téléphoniques, envisage l'installation d'une armoire destinée à recevoir les équipements actifs Free. Le lieu d'implantation serait sur le domaine public communal, sur la Place Saint Léger, bourg de MAUVIÈRES.
Monsieur le Maire présente une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et Free afin de définir les conditions dans lesquelles FREE est autorisée à installer, mettre en service, exploiter et entretenir les installations techniques de télécommunications qu'elle est amenée à exploiter dans l'exercice de son activité.
La convention prendrait effet à compter de la signature par la dernière des deux parties, pour une durée initiale de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 10 ans, sans pouvoir excéder une durée totale de 70 ans.
FREE verserait à la commune une redevance annuelle d'un montant global et forfaitaire de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- autorise la Société FREE à installer une armoire sur le domaine public communal, sur la Place Saint Léger, bourg de MAUVIÈRES,
- autorise Monsieur le Maire à signer à la convention de mise à disposition,
- dit que ladite convention sera annexée à la présente délibération.

Objet : **Autorisation de faire appel aux services de l'atelier espaces verts « Le jardin de la Villerie » - Elagage arbres - Acceptation devis.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des problèmes récurrents, rencontrés par des administrés vers le lieu-dit « Les Robins », avec le réseau téléphonique. Selon l'entreprise de télécommunications ORANGE, des branches d'arbres encombrent les lignes et constituent la source des dysfonctionnements. Il appartient donc aux propriétaires des arbres concernés de faire le nécessaire en élaguant.
S'agissant du chemin rural des Couteaux au Chêne, Monsieur le Maire les informe que la majorité des arbres relève du domaine public ; tandis que quelques-uns appartiennent à Madame Christiane PATRAUD (domiciliée 10 Le Peu – 36370 MAUVIÈRES). Et leur présente un devis, établi par Les Ateliers de la Brenne (« Jardin de la Villerie » - 41 ter rue du 8 mai 1945 – 36300 LE BLANC), chantier d'insertion « espaces verts » géré par ID en Brenne, d'un montant total de 247, 00 € TTC, décomposé comme suit :

- Coupe de branches et abattage frêne : 240, 00 € TTC,
- Adhésion annuelle : 7, 00 € TTC.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISENT, ou son Représentant, à accepter le devis établi par Les Ateliers de la Brenne « Jardin de la Villerie », d'un montant de 247, 00 € TTC,
- SOLLICITENT une participation financière de Madame Christiane PATRAUD de 50 € (cinquante euros).

Objet : **EUROFEU SERVICES : Installation de deux extincteurs avec coffrets près des citernes gaz derrière la Mairie et pose d'un coffret derrière la salle des fêtes.**

Considérant l'absence d'extincteurs près des deux citernes individuelles gaz des logements (sis 9 Place Saint Léger),
Considérant l'absence de coffret de l'extincteur extérieur, installé côté parking de la salle des fêtes,
Afin de se mettre en conformité avec la règlementation en vigueur,
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité, AUTORISE :
- l'acquisition de deux extincteurs 9Kgs poudre : 202, 98 € HT,
- la pose de deux coffrets extérieurs 9L/9Kg noirs portes rouge : 204, 40 € HT,
- la pose d'un coffret extérieur 6L/6Kg noir porte rouge (salle des fêtes) : 65, 10 € HT

- Précise que cette prestation sera réalisée par la société EUROFEU SERVICES - Agence de CHÂTEAUROUX (23 Rue du Chardelièvre) ; prestataire maintenance extincteurs de la commune.

Objet : **Salle des fêtes - côté parking : Installation d'un projecteur leds.**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- L'autorise à installer un projecteur leds 45W, à l'arrière de la salle des fêtes, côté parking,
- Précise que cette installation sera réalisée par l'EURL Cédric VIOLET, sise 12 Allée des Groges, Villiers, 36370 MAUVIÈRES, pour 124, 93 € HT, 149, 92 € TTC.

Objet : **Mairie : achat d'un onduleur 8 prises.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, afin de sécuriser les appareils électriques (ordinateur, téléphone),

Suite à la panne de l'ancien onduleur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- L'autorise à en acquérir un nouveau, 8 prises, à la société COUSIN PERRIN (sise 4-6 Place André Gasnier – 36300 LE BLANC) au prix de 107, 50 € HT.